

FE-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-608 DU 10 DECEMBRE 1998

Portant nomination au ministère du
Commerce, de l'artisanat et du
tourisme,

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 98 -427 du 27 septembre 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Commerce de l'artisanat et du tourisme ;
- Sur** proposition du ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme ;
- Le** conseil des ministres entendu en sa séance du 02 décembre 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au ministère du Commerce, de l'artisanat et du tourisme :

.../...

- Directeur de cabinet : Monsieur Ekoué KANGNI
- Directeur du tourisme et de l'hôtellerie : Monsieur Rogatien Agossou NEGUI
- Directeur de l'inspection et de la vérification interne : Monsieur Mounirou OMICHESSAN
- Directeur de la programmation et de la prospective : Monsieur Romain IDJIDINA
- Directeur du Commerce intérieur : Monsieur Fatiou EYISSE
- Directeur de la concurrence et des prix : Monsieur Issoufou Moudjaïdou SOUMANOU
- Directeur de la qualité des instruments de mesure : Monsieur Moukaramou SAROUMI
- Directeur national de l'artisanat : Monsieur Paul Cocou FAKEYE
- Directeur du centre béninois du Commerce extérieur : Monsieur Wassi ADEKPÉDJOU
- Directeur du centre de promotion de l'artisanat : Monsieur Alazi EL-HADJ MOUSSA-CISSE
- Directeur départemental du Commerce, de l'artisanat et du tourisme de l'Atacora : Monsieur Emmanuel Yédomon AKPO
- Directeur départemental du Commerce, de l'artisanat et du tourisme du Borgou : Madame Dahou YAROU SINATOKO
- Directeur départemental du Commerce, de l'artisanat et du tourisme du Mono : Monsieur Victor Kini SEHO

.../...

- Directeur départemental du
Commerce, de l'artisanat et
du tourisme de l'Ouémé

: Monsieur Rufin DOSSOU

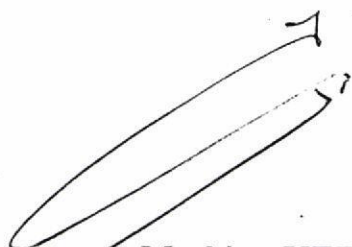
- Directeur départemental du
Commerce, de l'artisanat du
tourisme du Zou

: Monsieur Martin GBEDJI-SOKPA

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le ministre du Commerce,
de l'artisanat et du tourisme,


Marie Elyse GBEDO.-

Le ministre des Finances,


Abdoulave BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MCAT 4 MF 4
AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 15 JO 1